

15  
mars  
1974

**Arrêté  
ratifiant la convention-cadre  
relative aux centres universitaires d'enseignement  
et de recherche d'intérêt commun**

---

*Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel,*

vu le préavis de la Conférence universitaire romande, du 7 mai 1973;  
sur la proposition du conseiller d'Etat, chef du département de l'Instruction  
publique,

*arrête:*

**Article unique** <sup>1</sup>La convention-cadre relative aux centres universitaires  
d'enseignement et de recherche d'intérêt commun est ratifiée.

<sup>2</sup>Le chef du département de l'Instruction publique est autorisé à signer ladite  
convention au nom du Conseil d'Etat.